

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

---

Berne, 10 novembre 1986

Chère consœur, cher confrère,

Le Comité romand contre un nouvel impôt routier m'a chargé d'assurer un service de presse destiné à montrer combien est justifiée la position du Conseil fédéral et des Chambres, qui tous deux refusent l'initiative populaire "pour une juste imposition du trafic des poids lourds".

Dans ce premier envoi, vous recevez deux articles insistant sur les raisons de repousser cette initiative au moment même où le Conseil fédéral travaille lui-même sur un projet d'amélioration de la redevance sur les poids lourds. Contrairement au texte de l'initiative, l'éventuel successeur de la taxe actuelle ne devrait pas provoquer de remous sur la scène internationale. J'annexe également à ce pli une invitation à une conférence de presse où les porte-parole du comité romand sont représentés.

Je souhaite vivement que ces articles vous soient utiles. Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, mes meilleures salutations.

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER  
Le responsable du service de presse



Raymond Gremaud

COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

---

INVITATION A UNE CONFERENCE DE PRESSE

le lundi 24 novembre 1986, à 11 h.00, à l'Hôtel  
Schweizerhof, Berne

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à la conférence de  
presse mentionnée ci-dessus pour vous exposer les  
raisons de s'opposer à l'initiative concernant une  
redevance sur les poids lourds.

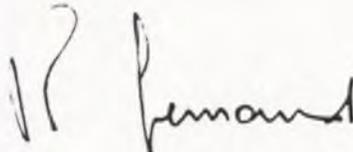
En tant que représentantes du comité d'action, les  
personnes suivantes participeront à cette conférence  
et seront à disposition pour répondre à vos questions:

- Josef Kühne, conseiller national (PDC, SG)
- Pierre Etique, conseiller national (PRD. JU)
- Simeon Bühler, conseiller national (UDC, GR).

Il vous sera également remis une documentation.

Nous espérons vivement que vous participerez nombreux  
à cette conférence de presse. Dans cet espoir, nous vous  
prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures  
salutations.

Pour le Comité suisse contre un nouvel impôt routier



R. Gremaud

## COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

---

### Votation fédérale du 7 décembre

#### EMBALLAGE CADEAU

Protection de l'environnement: la formule fait recette. Elle est mise à toutes les sauces. On en use, on en abuse. La moindre action politique qui n'a pas son bouquet de persil en bandoulière, paraît louche. C'est un véritable lavage de cerveau: toujours plus vert, toujours plus pur! Du moins en apparence, car les petits malins ont vite compris le mode d'emploi. L'initiative de l'Association suisse des transports (AST), dite "pour une juste imposition du trafic des poids lourds", ne manque pas de tirer sur cette grosse ficelle.

Déposée en 1982, munie de 105'352 signatures, l'initiative est un véritable K.O. fiscal asséné aux transports routiers. Argumentation avancée: les poids lourds ne couvrent pas les frais qu'ils occasionnent; la redevance actuelle ne rapporte pas assez; la pollution qu'ils occasionnent porte beaucoup plus atteinte à l'environnement que les transports ferroviaires. Alors faisons un carton, propose l'AST, en instaurant une redevance proportionnelle aux prestations, calculée en fonction des kilomètres parcourus, mais dont l'affectation n'est pas définie...

Le tout est assorti de dispositions transitoires carabinées: taux supérieur de la redevance (actuellement de 3'000 fr.) porté à 10'000 fr.; augmentation de tous les taux à raison d'un dixième par an, jusqu'à doubler la taxe prélevée (20'000 fr.)! Rendement estimé: 350 millions par an, alors que la taxe actuelle n'a rapporté, en 1985, que 111 millions de francs. Sans oublier en prime, un transfert du trafic marchandises de la route vers le rail.

Il s'agit naturellement d'un emballage cadeau, avec en réalité un diable vert au fond de la boîte. Le Conseil fédéral et les Chambres ne s'y sont pas trompés, en considérant que non seulement l'initiative ne tient pas compte de tous les aspects

∕

Emballage cadeau (suite)

du problème, mais encore que les mesures transitoires proposées sont tout à fait excessives. La politique coordonnée des transports (PCT) envisagée par Berne, prévoit d'ailleurs une révision de la Constitution, qui permette aux citoyens de se prononcer d'une manière générale sur l'introduction de taxes routières couvrant les frais du trafic; taxes certes calculées en fonction des prestations mais dont l'affectation sera déterminée.

L'initiative de l'AST n'apporte rien de plus, bien au contraire. Au nom de l'écologie, elle défend en fait des intérêts partisans. Elle pénalise outrancièrement les poids lourds, dans le but de favoriser le rail, fût-ce au détriment de l'ensemble de l'économie suisse. Le 7 décembre prochain, peuple et cantons devront trancher. La seule réponse raisonnable à jeter dans l'urne, est non.

José Bessard

## COMITE ROMAND CONTRE UN NOUVEL IMPOT ROUTIER

Case postale 1030 - 3001 Berne

---

### ON A DEJA DONNE...

Souvenez-vous: le 26 février 1984, peuple et cantons acceptent l'introduction, dans notre Constitution, d'une disposition transitoire sur l'imposition du trafic des poids lourds. Une disposition qui pénalisera ce secteur privé et qui verra les routiers suisses astreints à payer des taxes de rétorsion mises dès lors sur pied dans une douzaine de pays. Et ce n'est pas tout: le renflouement espéré des caisses de la Confédération n'aura finalement atteint que les deux tiers de ce qui était initialement prévu.

On le voit, ce genre de taxe ne peut se décider à la légère. Il faut tenir compte de nos relations internationales et faire preuve de réalisme dans les prévisions.

Toutefois, ces sages principes sont loin d'inspirer l'AST - Association suisse des transports. Celle-ci, avec son initiative qui nous sera soumise le 7 décembre prochain en votation populaire, veut encore plus pénaliser le trafic poids lourds.

Ce texte touffu, qui répond au nom anonyme "d'initiative pour une juste imposition du trafic poids lourds", souhaite en fait taxer les routiers proportionnellement aux prestations fournies. En clair, plus vous travaillez, plus vous payez. Les experts fédéraux estiment d'ailleurs que l'acceptation de ce texte verrait, durant la phase transitoire, la taxe sur les poids lourds augmenter par six, en attendant bien entendu la fin des travaux législatifs pour que commencent les choses vraiment sérieuses, aux yeux de l'AST...

L'Association suisse des transports porte mal son nom. Car ce qui la préoccupe au premier plan, c'est de mettre les gens dans les trains, les transports publics et de pénaliser toujours plus le trafic privé. C'est ainsi que l'AST verrait

∕

On a déjà donné... (suite)

d'un excellent oeil l'introduction de taxes qui porteraient le prix du carburant à plus de trois francs le litre, de douze dimanches par an sans voiture, le renoncement à l'achèvement du réseau des routes nationales, une vignette routière plus chère encore et un nouvel abaissement des vitesses maximales autorisées.

L'initiative qui nous sera soumise au mois de décembre ne constitue donc qu'un aperçu des vues politiques de cette association qui se moque finalement des transports et de leur complémentarité. Voilà pourquoi il faut la rejeter massivement.

Philippe Boillod